

**DECISION PORTANT AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE
CONVENTION POUR LE PRET DE LA SALLE
DES FETES DE LA COMMUNE DE PREIGNAC**

DECISION N°2024/79

Le Président de la Communauté de communes Convergence Garonne,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10

VU la délibération n°2024-017 du 28 février 2024 par laquelle le conseil communautaire a délégué au Président au point n°22 : « De décider de la conclusion, de la révision et de la signature de toute convention, accord et accord-cadre dont le montant d'engagement prévisionnel n'excède pas les 15 000 euros HT par an, qui ont pour le prêt de matériel et de véhicules, le prêt de salles, le partenariat avec d'autres collectivités publiques ou parapubliques, le partenariat avec des associations, le partenariat avec des partenaires financiers et/ ou diverses prestations de services matériels et immatériels avec des partenaires et / ou prestataires privés et / ou publics »

CONSIDERANT que la salle des fêtes de la commune de Preignac sera mise à disposition à titre gracieux pour la réunion de la commission d'urbanisme intercommunale qui aura lieu le 18 octobre 2024

DECIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE une convention avec la mairie de Preignac pour louer gracieusement la salle des fêtes le vendredi 18 octobre dans le respect des modalités inscrites.

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions de l'article L. 2322-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire et figurera au registre des décisions de la collectivité ;

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

FAIT à PODENSAC,
Le PRÉSIDENT,

Signé électroniquement par : Jocelyn Doré
Date de signature : 09/10/2024
Qualité : Parapheur Président C.C.C. Convergence Garonne



Jocelyn DORÉ



MIS EN LIGNE LE : 10/10/2024

Envoyé en préfecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le



ID : 033-200069581-20241009-DEC2024_79-AR